

Bulletin Municipal du
1er Janvier 2016Répertoire téléphonique :

La Mairie :
Horaires des Permanences :
Mardi/Jeudi : 14h-18h 03.44.85.01.24
Samedi 10h-12h
mairieconchylespots@wanadoo.fr

Ecole de Conchy les Pots 03.44.85.08.69

Trésor Public de Lassigny 03.44.43.60.19

Le Collège de Ressons : 03.44.42.50.63

La Poste (à la boulangerie) : 03.44.85.04.65

Médecins : Conchy les Pots 03.44.85.01.11

Pharmacie : Conchy les Pots 03.44.85.07.82

Cabinet d'infirmiers
de Conchy Les Pots 03.44.97.42.98

Lebargy Fabienne Infirmière
libérale à Boulogne la Grasse 03.44.20.99.50
06.03.49.89.62

Soins à domicile aux personnes 03.44.42.71.14

Centre Social Rural
(Portage Repas) 03.44.42.71.10

TAXI CONCHYLIEN 06.29.11.50.33

Centre de secours de Ressons Le 18

Urgences Le 15

Hôpital Général Compiègne 03.44.23.60.00

Polyclinique St-Come Compiègne 03.44.92.43.43

Centre Hospitalier Montdidier 03.22.78.70.00

GENDARMERIE 03 44 42 79 17

S.I.C.A.E. (Secteur électricité) 03.44.42.73.00

Presbytère de Ressons sur Matz 03 44 42 50 81
Père Geoffroy de LESTRANGE

NANTAISE DES EAUX SERVICES : (service des Eaux)
0969 320 404 (appel non surtaxé)
du lundi au vendredi : 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

BIEN VIEILLIR CHEZ SOI
Réseau de Santé Gérontologie
du Compiégnois/Noyonnais
**Parc tertiaire de La Croix
64, rue Claude Bourgelat**

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire est obligatoire, dès 16 ans, pour les filles et garçons nés à partir du **1er janvier 2000**. Il faut s'inscrire à la Mairie le mois de votre anniversaire. Le recensement est une démarche qui permet :

- de vous inscrire aux examens et concours
- D'assister à la journée d'appel à la préparation à la défense
- D'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès 18 ans.

INFOS UTILES

**Déchetteries de LASSIGNY
Et RESSONS SUR MATZ**

Horaires d'ouverture	Du mardi au samedi De 9 h à 12 h et De 14 h à 18 h le Dimanche de 9 h à 12 h.
Jours de fermeture	Lundi et jours fériés
Ramassage des ordures ménagères tous les JEUDIS	
Collecte du Tri sélectif (bac jaune) les mercredis des semaines paires soit tous les 15 jours selon le calendrier	

**Horaires de la bibliothèque
Intercommunale de Boulogne la Grasse:
« PLAISIR DE LIRE »**

Place de la gare à Boulogne-la-Grasse

Mercredi de 14h30 à 16h30
Samedi de 14h30 à 16h30



Comité de lecture :
PINSSON Marie-Christine, HARANG Gilbert
GRELIN Jean, CHAUMETTE Catherine, CARLIER Francis.

Mise en page : QUILLET Nathalie

Responsable de la publication : Yves LEMAIRE



Sommaire

Lettre du Maire	1
Infos comité des fêtes	2-3
Conseil Municipal	4-5
Conseil Municipal	6-7-8
Elections Régionales Boîte en Plus	9
Un peu d'Histoire	10
Etat-Civil Infos Paroisse Permanences Mairie Picardie Mémoire	11
Mémento Recensement militaire Infos utiles Répertoire Téléphonique	12

LETTRE DU MAIRE

Les années se terminant en 15 jalonnent l'histoire de France d'évènements glorieux ou douloureux pour notre pays AZINCOURT, MARIGNAN, WATERLOO.....

L'année 2015 avec ses attentats et l'horreur qu'ils ont suscitée, n'échappera pas à cette fatalité ; l'accord trouvé lors de la conférence sur le climat qui est un message d'espoir pour l'avenir doit aussi pour réussir, modifier nos habitudes et les années de l'après 2015 ne seront plus les mêmes que les précédentes.

Nous devons être plus vigilants pour notre sécurité, mais aussi plus respectueux de notre environnement de manière à transmettre à nos descendants une planète où ils pourront vivre sereinement.

Les contraintes que nous impose l'administration vont dans ce sens (arrêt de l'emploi des pesticides, tri des déchets, protection de la ressource en eau, isolation des habitations etc.).

La diminution du recours aux énergies fossiles fait partie des objectifs que nous devons avoir, et même si les éoliennes modifient notre paysage, elles permettent de fournir à 20 000 habitants

l'électricité qu'ils consomment (hors chauffage). Le projet que nous souhaitons mettre en place prévoit une chaufferie à biomasse qui devrait encore améliorer notre bilan énergétique (sous réserve de financement).

Malgré le contexte actuel, je pense qu'il est nécessaire de faire ce que nous faisons de mieux : vivre, et parce que nos enfants n'oublieront jamais le passage du Père Noël, je vous souhaite à toutes et à tous, une année 2016 paisible et heureuse, espérant que celle-ci puisse vous apporter le bonheur que vous méritez tous. Cette nouvelle année, vous verra plus attentifs à vos voisins, plus respectueux de l'environnement, en triant mieux vos déchets, en réduisant vos consommations d'eau, d'énergie, de pesticides, en ayant le sentiment d'agir pour votre famille, pour votre village, votre patrie, votre planète....

Yves LEMAIRE



INFOS COMITÉ DES FÊTES

Une fin d'année particulièrement bien remplie pour l'Association malgré les événements tragiques qui ont frappé notre Pays.

En effet, nous avons rassemblé plus de 600 personnes au cours de ce dernier trimestre lors de nos trois manifestations programmées (soirée Moules-Beaujolais nouveau- Réveillon). C'est une grande satisfaction pour le Comité d'avoir pu les réaliser.

Souhaitant de tout cœur une année 2016 meilleure, je vous présente, au nom du Comité des Fêtes, tous nos vœux de joie, bonheur, santé et vous remercie de la confiance accordée depuis de longues années en participant en grand nombre à nos rendez-vous annuels.

En espérant que le programme d'animations proposé répondra à votre attente, pensez à prendre vos dispositions pour les réservations, n'attendez pas le dernier moment pour éviter les refus désagréables....

En espérant que vous avez passé de très bonnes fêtes de fin d'année



Au plaisir de se retrouver

***Pour le Comité,
J.GRELIN***

Association Paroissiale 1er trimestre 2016 dans le secteur Messe tous les dimanches à 10 h 30 à Ressons sur Matz

Dates	Samedi 18h30	Dimanche 10 h 30
02 janvier 03 janvier	Margny sur Matz	Ressons sur Matz
09 janvier 10 janvier	Coudun	Ressons sur Matz
16 janvier 17 janvier	Gournay sur Aronde	Ressons sur Matz
23 janvier 24 janvier	Vignemont	Ressons sur Matz
30 janvier 1er février	Antheuil-Portes	Ressons sur Matz
06 février 07 février	Biermont	Ressons sur Matz
13 février 14 février	Boulogne la Grasse	Ressons sur Matz
20 février 21 février	Lataule	Ressons sur Matz
27 février	Ricquebourg	Ressons sur Matz
05 mars 06 mars	Conchy Les Pots	Ressons sur Matz
12 mars 13 mars	Mareuil la Motte	Ressons sur Matz
19 mars 20 mars	Orvillers Sorel	Ressons sur Matz
26 mars 27 mars	Ressons sur Matz	Ressons sur Matz
		Ressons sur Matz

ETAT CIVIL

Naissance :

Lola, Anne-Marie, Annick **SANGNIER** née le 30 septembre 2015 à Compiègne. 68, rue de Flandres.

Décès :

Hugues **PITTEMAN**, décédé le 14 novembre 2015 à Ognolles.

Albert, Paul, René **FINOT**, décédé le 7 décembre 2015 à Conchy Les Pots.

CAMPAGNE DE DERATISATION

La prochaine campagne de dératisation aura lieu le **Vendredi 19 Février 2016 et le Vendredi 25 mars 2016 à partir de 09h00.**

Une voiture haut-parleur circulera dans les rues de la commune et les agents procéderont à la distribution des produits raticides et souricides aux administrés.



Pour bien commencer l'année rien de mieux que de déguster une bonne galette des rois en famille ou entre amis !

Un peu d'Histoire...

Les origines du nom de notre commune :

A l'époque Gallo-Romaine, le village de Conchy Les Pots se nommait « CONCHIACUM » nom probablement dérivé du mot conche qui signifiait conque ou coquille. On trouve en effet dans son sous-sol des bancs de sable contenant des coquilles de mollusques conchifères (sorte d'huîtres) datant de l'ère secondaire.

Au Moyen-âge, le village était du bailliage, de la prévôté et du grenier à sel de Roye.

Le village de St Nicaise, contigu à Conchy, était au baillage de Montdidier.

Ce village était souvent désigné sous le nom de Plessier-St Nicaise : le Plessier était un hameau situé au nord de St Nicaise et fut sans doute le noyau primitif de ce village.

La paroisse de Conchy était du diocèse de Noyon alors que la paroisse de St Nicaise dépendait du diocèse d'Amiens.

La fusion de ces deux villages fut décidée en 1795. Conchy-St Nicaise fut ensuite appelé CONCHY LES POTS car il existait, depuis très longtemps, dans cette commune des ateliers de poterie, son sol contenant des gisements d'argile plastique propre à l'industrie céramique. Cette industrie remonte peut-être même à l'époque romaine, car on a retrouvé une plaque en terre cuite à l'effigie de VESPASIEN (Empereur romain mort en 79 après J.C.)

De cette industrie, il ne reste plus rien aujourd'hui, si ce n'est le nom de la « rue
« de la POTERIE ».



Texte de Monsieur Daniel PILLOT paru dans le premier Conchylien du 2ème trimestre 1989

PROGRAMME 2016 **Du Comité des Fêtes** *(susceptible de modifications)*

Samedi 05 Mars : soirée de reprise (repas à thème)

Mardi 08 Mars : Marche du Chaperon Rouge

Dimanche 27 Mars : Chasse aux œufs

Samedi 02 Avril : Soirée théâtre (à ne pas manquer)

Samedi 16 Avril : Concours de dessins

Dimanche 08 Mai : Cérémonie de la Victoire

Samedi 25 Juin : St Jean

Mercredi 13 Juillet : Fête Nationale

Dimanche 30 Juillet : 25ème brocante

Samedi 01 Octobre : Soirée « moules »

Vendredi 11 Novembre : Cérémonie du Souvenir

Jeudi 17 Novembre : Fêtons le Beaujolais

Samedi 10 Décembre : Arbre de Noël

Mercredi 31 Décembre : Réveillon St Sylvestre

Renseignements : 2360 rue de Flandres ou par Tél : 03.44.85.03.84

L'an deux mil quinze le 2 Octobre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves Lemaire, Maire de la commune. Monsieur Lemaire donne lecture du précédent procès-verbal, et les Membres du Conseil Municipal l'acceptent à l'unanimité. Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Madame PINSSON Marie-Christine est nommée secrétaire de séance.

L'assemblée délibérante procède à la signature du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2015.

Membres présents : Messieurs LEMAIRE Yves, PUILLE Jean-Philippe, GRELIN Jean, BEVALOT Benjamin, BAILLON Michel, SNOECK Eric, HUCHER Vincent, COLLÉ Philippe, Mesdames PINSSON Marie-Christine, CHAUMETTE Catherine, DOMALAIN Ghislaine.

Absents : FRANCOIS Émilie (excusée) GEORGE Jacky (excusé) CARLIER Francis (remis un pouvoir à Jean Grelin) DEWIDHEM Yvon.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire présente le coût estimatif du projet de construction qui s'élève à la somme de 1 756 710,00 € HT. Le Conseil Municipal souhaite être informé du montant des aides financières versées par les différents organismes et sollicite Monsieur le Maire pour une prise de rendez-vous avec les éventuels financeurs avant de valider ce projet.

AFR- RENOUELEMENT DES MEMBRES DU BUREAU

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 18 septembre 2015 de la Direction départementale des territoires, nous informant de la nécessité de mettre en conformité les statuts de l'association foncière de remembrement en désignant 5 membres qui sont obligatoirement des propriétaires.

Les trois membres désignés précédemment par la Chambre d'Agriculture sont :

Membres Titulaires :

- ✓ Michel BAILLON 9, rue de Flandres 60490 Conchy Les Pots
- ✓ Gilles BIZET 1, rue de Flandres 60490 Conchy Les Pots
- ✓ Guy CLEUET 10, rue de la Poste 60490 Conchy Les Pots

Membres Suppléants :

- ✓ Hervé FOULLOY route de Neuilly sous Clermont 60250 Ansacq

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré nomme les membres suivants pour représenter la commune :

Membres Titulaires :

- ✓ Régis BREFORT 170, rue Lucien Sueur 60130 Wavignies
- ✓ Nicolas MANSARD 6, rue des Vignes 60490 Biermont
- ✓ Hugues PUILLE 7, rue de la Poterie 60490 Conchy les Pots

Membres suppléants :

- ✓ Jocelyn RAOUL DES ESSARTS 8, rue de la Poste 60490 Conchy Les Pots
- ✓ Richard PELAYO-PUILLE 10, rue du Cimetière 60490 Conchy Les Pots

1er TOUR

Inscrits : 463 (74.68%)

Votants : 244 (52.70%)

Exprimés : 239 (51.62%)

Abstention : 219 (47.30%)

Votes Blancs : 04 Votes Nuls : 01

Marine le Pen : 125 voix (52.30%) - Front National

Sylvain Blondel : 3 voix (1.26%) - Liste Nous Citoyens

Xavier Bertrand : 66 voix (27.62%) - Notre région au travail

Fabien Roussel : 3 voix (1.26%) - L'Humain d'abord

Pierre de Saintignon : 25 voix (10.46%) - Liste Pour vous

Eric Pecqueur : 1 voix (0.42%) - Lutte Ouvrière

Sandrine Rousseau : 10 voix (4.18%) - le Rassemblement

Eric Mascaro : 0 voix (0.00%) - Liste UPR

Jean-Philippe Tanguy : 6 voix (2.51%) - Debout la France

2ème TOUR

Inscrits : 463 (74.68%)

Votants : 277 (59.63%)

Exprimés : 257 (55.61%)

Abstention : 186 (40.17%)

Votes Blancs : 09 Votes Nuls : 11

Marine le Pen : 138 voix (53.70%) - Front National

Xavier Bertrand : 119 voix (46.30%) - Notre région au travail



AVIS

La collecte de l'aide alimentaire de « LA BOÎTE EN PLUS »

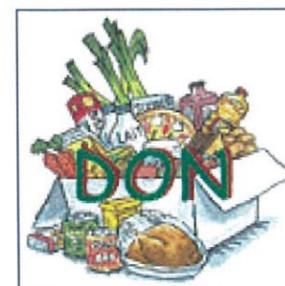
aura lieu le SAMEDI 05 MARS 2016 à la Mairie de

CONCHY LES POTS DE 10H30 à 12H00.

Un grand merci pour votre aide concernant les personnes se trouvant passagèrement en difficulté.

A tous, je présente mes vœux pour la nouvelle année 2016.

Lucette HARANG



Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**AUTORISE** jusqu'à l'adoption du budget primitif 2016 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

CHAPITRE	BUDGET 2015	25%
16	4.500.00	0.00
21	210 000.00	52 500.00
020	8015.00	0.00
TOTAL	222 515.00	52 500.00

Répartis comme suit :

Chapitre	Opération	Article	Investissements votés
21	Projet groupe scolaire Accès Handicapés salle polyvalente Matériel de désherbage et broyeur	2138	10.000.00€
		2138	5000.00€
		2157	7000.00€
TOTAL CHAPITRE 21		22.000€	

FINANCEMENT DES CENTRES SOCIAUX 2016

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour 2016 le financement des centres de loisirs et des camps pour séjours des ados 13/17 ans.

La part communale est de 4.00 € par enfant (par demi-journée) et 8.00 € par enfant (par journée).

Les possibilités d'accueil sont élargies au mercredi après-midi.

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS RELATIFS AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN DIFFERENTIELS CONSECUTIFS AU RETRAIT OU GONFLEMENT DES ARGILES.

Suite à l'enquête concernant le plan de prévention des risques au retrait de gonflement des argiles, le Préfet informe la Commune des conclusions de l'enquête et annonce la mise en place d'un plan de prévention des risques dont le contenu sera communiqué ultérieurement.

MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la collectivité a obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Les modalités d'organisation devront respecter les dispositions fixées par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique, établissement du compte rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, demande de révision de l'entretien professionnel et transmission du compte-rendu à la Commission Administrative paritaire compétente).

Après réflexion, le Conseil Municipal décide de fixer la mise en place, à titre pérenne, de l'entretien professionnel et d'appliquer ce système d'évaluation de la valeur professionnelle de l'ensemble des agents titulaires.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze le 6 Novembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves Lemaire, Maire de la commune. Monsieur Lemaire donne lecture du précédent procès-verbal, et les Membres du Conseil Municipal l'acceptent à l'unanimité. Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Madame PINSSON Marie-Christine est nommée secrétaire de séance.

L'assemblée délibérante procède à la signature du procès-verbal de la séance du 02 Octobre 2015.

Membres présents : Messieurs LEMAIRE Yves, PUILLE Jean-Philippe, GRELIN Jean, BEVALOT Benjamin, BAILLON Michel, SNOECK Eric, HUCHER Vincent, COLLÉ Philippe, Mesdames PINSSON Marie-Christine, CHAUMETTE Catherine.

Absents : FRANCOIS Émilie (excusée), DOMALAIN Ghislaine, DEWIDHEM Yvon.

DEMANDE D'EPANDAGE DE CALCIFIELD SUR LE TERRITOIRE

Par arrêté préfectoral de la région de Picardie du 25 Août 2015, une enquête publique est ouverte sur la demande d'autorisation d'extension du périmètre d'épandage de Calcifield par la société Greenfield sur 351 communes des départements de l'Aisne, de l'Oise, du 04/11/2015 au 04/12/2015. Conformément aux dispositions du code de l'environnement et à l'article 12 de l'arrêté précité, il appartient au conseil municipal de donner un avis sur cette demande d'autorisation d'extension du périmètre d'épandage de Calcifield par la société Greenfield.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, donne un avis défavorable, par 10 voix contre et 2 abstentions, à la demande formulée par la société Greenfield.

ELECTIONS REGIONALES DES 6/13 DECEMBRE - PERMANENCES

08h00 à 10h00 : GRELIN - PINSSON Marie-Christine-COLLÉ Philippe
10h00 à 12h00 : PUILLE Jean-Philippe- SNOECK Eric-HUCHER Vincent
12h00 à 14h00 : BEVALOT Benjamin - DEWIDHEM Yvon-DOMALAIN Ghislaine
14h00 à 16h00 : FRANCOIS Émilie-LEMAIRE Yves-CARLIER Francis
16h00 à 18h00 : CHAUMETTE Catherine - BAILLON Michel- GEORGE Jacky

PROJET DE FUSION DES SYNDICATS D'EAU

Monsieur le Maire expose que le schéma départemental de coopération intercommunal de l'Oise propose la fusion du SIAP d'Orvillers-Sorel et du SIAP du Nord-Ressontois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Considérant que la fusion n'apportera aucune économie financière
Que l'administration du syndicat unifié sera plus complexe
S'oppose à la fusion des deux syndicats.

Dans le cadre de la loi NOTRE, le Préfet a présenté le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 12 octobre 2015.

Quatre groupes de travail co-présidés par un élu et un Sous-préfet du département ont travaillé durant plusieurs mois à l'élaboration du SDCI.

L'un de ces groupes, chargé de la rationalisation des syndicats (eau, électricité, gaz et transport) était co-présidé par Monsieur Alain COULLARÉ, Maire de Monceaux et par Monsieur Paul COULON, Sous-préfet de Clermont.

Malgré l'avis défavorable du groupe de travail à la fusion des syndicats d'électricité SE60 – SEZEO – Force Énergies, le Préfet de l'Oise, Monsieur Emmanuel BERTHIER, a maintenu ce projet à la proposition n°23.

La fusion forcée des trois syndicats pénaliserait l'ensemble des communes desservies par la SICAE Oise. En effet, cette fusion pourrait avoir pour conséquences une baisse éventuelle des investissements sur ce secteur au profit de la zone ERDF (a priori en moins bon état), et à une augmentation de la TCCFE directement prélevée aux usagers.

En outre, la relation de proximité entre la commune et un futur syndicat départemental unique reste incertaine et notre représentation au Conseil Syndical correspondant sera forcément inégale,

Aussi, dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) présenté aux membres de la CDCI, page 44, Monsieur le Préfet s'appuie sur le IV de l'article L2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales et motive : « la création par département d'une structure unique autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité est obligatoire »

Or, la circulaire ministérielle n°07/03 du 11 octobre 2007 interprète clairement l'article 33 de la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 sur le secteur de l'énergie, venant modifier le IV de l'article L2224-31 du CGCT et stipule :

« [...] ces collectivités organisées en DNN [*Distributeur Non Nationalisé*] dont l'existence a été confirmée par la loi de 1946, peuvent être incluses dans le syndicat départemental d'électricité si elles formulent expressément leur accord pour une telle inclusion. [...], la participation des communes ou groupements de communes organisées en « DNN » ne peut pas leur être imposée.

En effet, l'existence des DNN n'est pas remise en cause par l'article 33 de la loi du 7 décembre 2006 susvisée.

Dès lors, toute inclusion forcée des communes ou syndicat de communes organisés en DNN est à écarter.

La protection particulière dont ils bénéficient en application de l'article 23 de la loi de 1946 susvisée [*loi n°46-628 du 8 avril 1946 relative à la nationalisation de l'électricité et du gaz*] s'oppose à l'application, à leur encontre, d'une intégration imposée par le jeu de la majorité qualifiée applicable à la création de tout syndicat.

Pour tous ces motifs et considérant que SICAE OISE est un Distributeur Non Nationalisé, le Conseil municipal de la commune de **CONCHY LES POTS**

- **S'OPPOSE** à la proposition n°23 du projet de schéma départemental de coopération intercommunale, qui prévoit la fusion des syndicats d'électricité SE60, SEZEO et Forces Énergies,
- **S'OPPOSE** à la création d'un syndicat d'électricité départemental unique,
- **RÉAFFIRME** son attachement à l'existence du SEZEO.

Questions diverses :

Le Conseil Municipal décide de la suppression du sens interdit rue de l'Église.

Le Conseil Municipal approuve l'achat d'un panneau commémoratif à la mémoire des Maires de la commune.

L'an deux mil quinze le 21 décembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves Lemaire, Maire de la commune. Monsieur Lemaire donne lecture du précédent procès-verbal, et les Membres du Conseil Municipal l'acceptent à l'unanimité.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Madame PINSSON Marie-Christine est nommée secrétaire de séance.

L'assemblée délibérante procède à la signature du procès-verbal de la séance du 06 novembre 2015.

Membres présents : Messieurs LEMAIRE Yves, PUILLE Jean-Philippe, GRELIN Jean, BAILLON Michel, SNOECK Eric, HUCHER Vincent, GEORGE Jacky, COLLÉ Philippe, Mesdames PINSSON Marie-Christine, CHAUMETTE Catherine

Absents : FRANCOIS Émilie, DOMALAIN Ghislaine, BEVALOT Benjamin, DEWIDHEM Yvon.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET MAISON MEDICALE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de construire une nouvelle école pour être en capacité d'accueillir tous les élèves. Les salles de classe actuelles seraient alors réhabilitées en périscolaire. M. Le Maire explique que pour optimiser financièrement et techniquement le projet, il convient de construire un bâtiment à rez-de-jardin et rez-de-chaussée. Le rez-de-jardin accueillera une maison médicale. M. Le Maire présente l'avant-projet définitif à son Conseil Municipal. Puis, il explique qu'afin de mieux réaliser le projet, il convient de demander l'aide des différents partenaires financiers potentiels.

La dépense totale liée au projet est estimée à 2 146 672,21 € HT.

La dépense se décompose selon cinq plafonds, de la manière suivante :

Construction des trois classes : 743 800,75 € HT,
 Construction d'annexes pédagogiques : 240 367,40 € HT,
 Réhabilitation d'annexes pédagogiques : 256 997,36 € HT,
 Construction d'une maison médicale : 658 429,72 € HT,
 Réalisation des VRD : 143 834,18 € HT.

Le studio n'entre pas dans les dépenses subventionnables, la dépense liée à ce studio est de 103 242,80 € TTC

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- approuve la contenu du projet

- autorise le Maire à établir toute demande de subvention auprès des partenaires financiers
- sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental
- prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée.

AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2015

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du CGCT dispose que :

« dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. »